



EUROPE. — MOYEN AGE

FRANCE. — XIV^E-XV^E SIÈCLE

COSTUMES CIVILS.

1	2
3	4

Le n° 1 représente des costumes fournis par un manuscrit du XIV^e siècle, et appartenant aux règnes du roi Jean et de Charles V. Nous en donnons la description en commençant par la gauche du spectateur. La cotte si ajustée et si courte du personnage représenté est la *cotte hardie*, nommée aussi *cotte à chevaucher*, propre aux gentilshommes. Ce vêtement, que l'on boutonnait par devant, véritable justaucorps, était si étroit, dit la Chronique de Saint-Denis, qu'il fallait venir à l'aide de celui qui le portait *au vestir et au dépouiller*. Un bourrelet articulé, appareil souvent travaillé en orfèvrerie, placé au-dessous même de la cotte à la hauteur des hanches tenait lieu de ceinture et était accroché par des agrafes lorsque, comme ici, il était au bord du vêtement. On y pendait la bourse et la dague. Celui que nous représentons est un boudin orné en tortil d'où pendent des plaques de métal; on en aimait le bruissement. Ce vêtement se complète par des chausses à pied, recouvrant la chaussure à poulaine, collantes à l'extrême et montant jusqu'aux hanches. Les braies des ancêtres se trouvent supprimées. Une jambe de ce haut-de-chausses est noire, l'autre, rouge; la cotte est aussi mi-partie rose et noire. Un capuchon à pointe en cornette, et dont le camail dentelé couvre les épaules et la poitrine, laisse apparaître un visage sans barbe; cette dernière mode ne vint qu'un peu plus tard.

Au même temps où l'on se mit à porter ce costume étriqué, on adopta des surcots ou robes amples, doublées, fendues par devant pour faciliter la marche, et retenues par une ceinture à hauteur des reins; des manches larges laissaient apparaître les manches étroites de la cotte hardie. Ce vêtement, descendant ici à mi-jambes, mais plus ou moins long, est le *pelïçon*, fort usité du XII^e au XV^e siècle; originairement il avait été fait de peaux conservant le poil. Les femmes l'avaient aussi adopté; il se portait d'abord sans ceinture, mais au XIV^e siècle l'ampleur qui lui fut donnée nécessita l'emploi de la ceinture pour le retenir au corps. Dès la fin du XII^e siècle, le capuchon disparut du pelïçon des hommes et les manches plus ou moins longues reçurent une ampleur inutile. (Voir la figure voisine de la première décrite.) Sa longue ceinture revient, en s'inclinant à gauche, soutenir la large *aumônière* où l'on portait l'argent monnayé et quelques menus objets pour la toilette. La coiffure conique est enroulée comme un turban et à bouts flottants.

La troisième figure offre une variante du pelïçon, ouvert sur le côté, à manches plus allongées, doublé comme le premier; les manches et le bord de la jupe largement dentelés. La visière du chapeau en pointe retombante se baissait; sa doublure était en fourrure. Ce personnage, avec sa flûte à la main et paraissant offrir ses services, semble un de ces ménestrels qui précédaient souvent, en jouant de la flûte, les gens d'importance allant se réjouir.

La quatrième figure n'est pas moins caractéristique: son attitude est celle d'un baladin; son capuchon doublé et dentelé à l'ouverture du visage, avec son bout en corne arrondie, terminé par un grelot, est resté à la marotte des bouffons pendant les siècles suivants. La ceinture relâchée convient à ce personnage.

Dans notre n° 2, se trouvent un guichetier et un messager. Le surcot serré par une ceinture, à manches si longues et si larges, porté par le guichetier est le *corset court* que la règle imposait aux écuyers, pages, sergents

et varlets; les gentilshommes n'en usaient guère. Il recouvrait un justaucorps à manches étroites. Son bonnet est le type du simple bonnet de coton, resté dans l'usage : on le faisait alors d'une espèce de drap de laine appelé *bonnette*; on le laissait pendre dans le dos ou on en ramenait le fond sur le haut de la tête. Affectionné par de grands seigneurs comme Jean sans Peur, il eut l'honneur d'être admis à cette époque dans le costume habillé; il existait en France depuis longtemps. Le trousseau de clefs de ce guichetier est réuni par une courroie de cuir passant à travers un fort bâton; à sa ceinture, pend d'un côté l'épée, de l'autre, la dague à pommeau, à forte lame, la *miséricorde*. Les bottines à poulaines sont de la longueur d'un demi-pied en sus, que les gens de bas étage ne devaient pas dépasser. Le messager porte également un surcot à collet ne dépassant pas les genoux; les manches larges, gênantes pour la marche, ne sont pas conservées; le bonnet est sur l'épaule; dans la ceinture, placée bas, est prise l'escarcelle, particulièrement réservée aux messagers et aux pèlerins. Il porte un bâton ferré en lance avec une flamme : c'est la lance courte ou bâton de six pieds des vassaux qui devaient le service de piétons.

Le n° 3, qui dans le manuscrit original est une Lucrèce se poignardant, représente la *cotte hardie* portée par les femmes; elle était traînante et sans ceinture, extrêmement ajustée au corsage, mais néanmoins taillée de manière à donner de la largeur à la poitrine. C'était la mise élégante; on la doublait de fourrure. Les manches très-justes de ce vêtement, s'arrêtant à la saignée, se terminaient par une longue bande d'hermine commençant comme un brassard et retombant jusqu'à terre où elles traînaient. Ces robes étaient lacées par derrière et on pratiquait sur le devant, un peu plus haut que les hanches, des ouvertures pour le passage des mains, tenues ainsi chaudement. Pour faciliter la marche, on relevait à moitié les longues pentes des manches et on les faisait passer de l'arrière à l'avant sur le bras; enfin, on soulevait la jupe ramenée sur un côté et on la maintenait avec la main, ce qui avait, en outre, l'avantage de faire voir les riches jupes de soie brochée de la cotte de dessous. Les ornements de tête ne s'élevaient pas encore très-haut à cette époque, mais ils prenaient de la largeur; notre figure est coiffée de l'*escoffion*. La carcasse de ce *couvre-chef* en bourrelet, qui par derrière ressemblait à un coussin, était alors de parchemin. Le drap fin, la soie ou le velours dont on la garnissait, était couvert par une résille dont la passementerie était enrichie de grains ou paillettes d'or, de verre ou de perles. Les cheveux, divisés sur le front, étaient flottants dans le dos.

La figure du fond de ce sujet, qui représente l'exposition d'un criminel dont les membres sont brisés, donne un exemple de la braie courte et collante qui est un véritable caleçon. Ces braies étroites étaient maintenues à la taille par un cordon qui passait dans une coulisse ou dans les œillets.

Les n°s 1, 2, 3 sont tirés d'un manuscrit du XIV^e siècle provenant de l'ancienne bibliothèque de Saint-Germain des Prés, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris, fonds français, 119. — Les figures du n° 1 sont signalées dans ce *Valère-Maxime*, traduit en partie par Symon de Hesdin, comme portant des costumes d'Espagne, de Gascogne et de France, nouveaux en France en 1320.

Le sujet n° 4 est emprunté à un manuscrit du XV^e siècle, *Style du droit français* (Bibliothèque nationale de Paris, A.-F. 9387, fonds français). Il représente la dictée d'un testament; le notaire inscrit les volontés du moribond. La scène se lit d'elle-même, nous n'y insisterons donc pas. Les coiffures des femmes, basses et contenant les cheveux massés naturellement sur l'occiput, nouées par un lien indépendant, ont encore aujourd'hui leurs analogues dans nos campagnes. — La capeline sans camail portée par l'une d'elles est également encore en usage. — Le chapeau d'homme à calotte hémisphérique et à petits bords droits y est resté de même. On voit que les calottes usitées régulièrement pendant les offices jusqu'en 1377, dit M. Viollet-le-Duc, se portaient encore au XV^e siècle; enfin le notaire a le simple chaperon dont la queue passant sous le menton est rejetée sur l'épaule. Le testateur, couché nu, selon l'usage populaire, est coiffé d'un linge noué sur le devant de la tête, en madras (on ne s'enroulait plus dans l'unique drap du lit dès le XIV^e siècle); les draps étaient au nombre de deux, comme de nos jours, l'un sur les matelas et le traversin, l'autre sous la couverture. La courte-pointe était ornée et un dais suspendu formait le ciel du lit, surhaussé par la base. La scène représentée est éclairée par une bougie de cire, tenue en main, sans flambeau, à la façon des *tortis* ou torches à mains portées par les serviteurs dans les banquets et les bals.

(Nous devons principalement aux travaux de MM. Quicherat et Viollet-le-Duc les renseignements que nous donnons ici. Nous sommes heureux de rendre ce témoignage public à ces maîtres de l'érudition moderne.)



EUROPE-MOYEN-AGE

EUROPA MIDDLE AGES

EUROPA MITTELALTER.



IMP FIRMIN DIDOT et C^o PARIS

Allard lith.